



Boundary LQD Herbicide

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B simplifiée, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2023-3779
Demande : Catégorie B, sous-catégorie 3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – mélanges en cuve)
Produit : Boundary LQD Herbicide
Numéro d'homologation : 30812
Principes actifs (p.a.) : S-métolachlore et R-énantiomère, métribuzine
Numéro de document de l'ARLA : 3530216

But de la demande

La présente demande a pour but d'apporter les modifications suivantes à l'homologation de l'herbicide Boundary LQD :

1. Ajouter l'énoncé général sur les mélanges en cuve qui figure dans le « Document d'orientation de l'ARLA – Étiquetage des mélanges en cuve » (16 mars 2023), ainsi que d'autres énoncés explicatifs préalablement convenus entre la Direction de l'évaluation de la valeur et de la gestion des réévaluations et le demandeur.
2. Pour le mélange en cuve « Eragon et glyphosate » indiqué sur l'étiquette, modifier le niveau de charge de glyphosate indiqué (360 g d'équivalent acide/L appliqué à raison de 2,5 L/ha) et indiquer des produits contenant 540 g d'équivalent acide de glyphosate/L appliqué à raison de 1,67 L/ha.
3. Diverses modifications à l'étiquette ne nécessitant pas l'envoi d'un avis.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car ces dernières n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était requise puisque le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes ainsi que les doses et calendriers d'application, du produit demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Un examen approfondi de l'étiquette a permis de déterminer que l'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve est acceptable puisqu'il est conforme aux exigences du Document d'orientation de l'ARLA – Étiquetage des mélanges en cuve (16 mars 2023).

L'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve à l'étiquette permet aux producteurs de disposer d'une plus grande souplesse dans le choix des mélanges en cuve pour la suppression des organismes nuisibles dans les cultures indiquées sur l'étiquette. La flexibilité dans le choix des produits d'association peut contribuer aux pratiques de gestion de la résistance, aux programmes de lutte antiparasitaire intégrée ou à la suppression d'une gamme plus large de ravageurs, tout en permettant à l'utilisateur de bénéficier d'économies de temps et d'argent.

Les autres modifications à l'étiquette, notamment les énoncés expliquant les mélanges en cuve et la modification du niveau de charge de glyphosate pour le mélange en cuve avec Eragon, sont fondées sur les justifications fournies et les lignes directrices existantes.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question, et juge que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Boundary LQD afin d'ajouter les modifications demandées à l'étiquette du produit.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3489113	2023, DACO 10.1 Value Summary - Boundary LQD Herbicide (30812) labels changes for 2022 PMRA Tank mix policy, DACO: 10.1.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9